



## **AVIS PUBLIC**

### **DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**

La soussignée donne avis public qu'à la séance ordinaire qui se tiendra le 1<sup>er</sup> février 2022, à 19h30 à huis-clos, par vidéoconférence, le conseil devra statuer sur la demande de dérogation mineure suivante:

**2e rang**  
**Lot 1 956 975**

Nature et effet : Cette demande vise à permettre une dérogation mineure pour créer un terrain à usage agricole, d'une largeur de 20,0 mètres au chemin.

Étant donné les circonstances actuelles et en respect des consignes du Directeur de la santé publique pour la distanciation sociale, la municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot invite les citoyens souhaitant obtenir plus d'informations ou soumettre des commentaires à l'égard de ces dossiers à communiquer avec le service d'urbanisme d'ici le 1<sup>er</sup> février 2022 à 16h30.

Téléphone : 450 791-2455, poste 2230  
Courriel : [inspecteur@sainte-helene-de-bagot.com](mailto:inspecteur@sainte-helene-de-bagot.com)

Donné à Sainte-Hélène-de-Bagot, ce 18 janvier 2022.

---

Micheline Martel, OMA  
Directrice générale et greffière-trésorière